

# Il reste à construire l'Europe de la route

**M**on permis de conduire français me permet-il de rouler en Grande-Bretagne ? Le gilet de sécurité est-il obligatoire en Espagne ? Faut-il allumer ses feux le jour en Italie ? Autant de questions qui peuvent se poser lorsqu'on s'apprête à prendre la route de l'étranger. A l'approche des vacances d'été, La prévention routière met en ligne sur son site Internet des informations et des conseils pour les automobilistes français souhaitant se rendre à l'étranger en voiture (ou louer un véhicule sur place). Douze destinations, parmi les plus prisées des Français, sont ainsi passées en revue : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Croatie, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal et la Suisse.

Pour chaque destination, une fiche détaillée fait le point sur les règles et pratiques de conduite en vigueur dans le pays : limitations de vitesse, alcoolémie, usage du téléphone portable au volant, port de la ceinture de sécurité, équipements obligatoires... Des informations et conseils pratiques complètent ces données réglementaires : quel numéro d'urgence appeler en cas d'accident ? Suis-je couvert par mon assurance en cas de panne ? Les autoroutes sont-elles gratuites dans le pays ? Enfin, certaines spécificités du pays sont soulignées. Par exemple en Belgique, contrai-



*De nombreuses disparités existent entre les signalisations des pays d'Europe : en Belgique, la couleur verte indique qu'il s'agit d'une autoroute, et le bleu d'une route normale, à l'inverse de la France.*

rement à ce qui se fait en France, les pan-

neaux à fond vert indiquent une autoroute et les panneaux à fond bleu une route nationale. Attention donc aux erreurs d'interprétation ! Par ailleurs, une rubrique est spécialement consacrée aux conducteurs étrangers profitant de la période estivale pour visiter la France. Ils y trouveront des conseils et informations pratiques sur la conduite en France. Afin d'être facilement compréhensibles par le plus grand nombre, ces informations sont accessibles en cinq langues : anglais, allemand, néerlandais, espagnol et italien.

- Pour bien préparer votre voyage à l'étranger, rendez-vous sur le site Internet de La prévention routière : [www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)

## Quelques conseils pour conduire à l'étranger

- **Passeport ou carte d'identité ?** Dans les 25 pays de l'Union européenne (UE), plus la Suisse et la Croatie, une simple carte nationale d'identité en cours de validité suffit pour entrer et sortir du territoire.
- **Mon permis de conduire français suffit-il ?** Le permis de conduire français est reconnu dans toute l'Union européenne, plus la Suisse et la Croatie. Comme en France, il est possible de conduire une motocyclette légère après deux années de permis B en Belgique, Espagne et Italie. Pas dans les autres pays.
- **Quelle assurance à l'étranger ?** La carte verte internationale vous permet de bénéficier de

votre assurance dans 44 pays. C'est le cas dans les 25 pays de l'UE, plus l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

- **Peut-on voyager avec son chien ou chat ?** Vous devez vous munir du passeport européen de l'animal, formalité du ressort du vétérinaire. Au Royaume-Uni et en Irlande, pour éviter la quarantaine, renseignez-vous avant de prendre la route car les formalités sont assez lourdes.
- **Des spécificités comportementales :** Enfin, tentez de bien comprendre les habitudes de nos voisins. Par exemple, en Italie, l'usage du klaxon sert plus à signaler votre présence qu'un véritable danger.